



14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 13307 | De M. Gérald Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire - Nord) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Ville | | Ministère attributaire > Ville |
| Rubrique >ministères et secrétariats d'État | Tête d'analyse >structures administratives | Analyse > instances consultatives. missions. moyens. |
| Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 29/01/2013 page : 1136 | | |

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le groupe Nouvelle géographie prioritaire. Dans le cadre de la concertation pour la refonte de la politique de la ville, plusieurs groupes de travail ont été créés. Monsieur Claude Dilain, sénateur et membre du Conseil national des villes, et Madame Nicole Klein, préfet de Seine-et-Marne, ont été chargés de coprésider l'un de ces groupes : le groupe Nouvelle géographie prioritaire. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les moyens financiers et matériels qui seront alloués à cette mission, ainsi que les indemnités qui seraient versées à ces co-présidents.

Texte de la réponse

Avant toute décision sur la réforme de la politique de la ville, il est apparu essentiel que l'ensemble des acteurs de cette politique puissent faire part de leurs réflexions et propositions. Aussi, la demande du Premier ministre, une concertation opérationnelle a été lancée le 11 octobre 2012 pour aboutir cette nouvelle étape, attendue et nécessaire, de la politique de la ville. Cette concertation d'une durée de trois mois, rassemble environ 150 membres, représentant l'ensemble des acteurs locaux et nationaux concernés : élus, représentants de l'État, professionnels, associations, bailleurs, entreprises, personnalités qualifiées... Les moyens financiers et matériels des groupes de travail et notamment du groupe portant sur la nouvelle géographie prioritaire, sont imputés sur les crédits de fonctionnement du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) qui relèvent du programme 147. Il n'y a pas d'indemnités prévues pour les co-présidents. Un comité interministériel des villes tirera le bilan de cette concertation début 2013 et le parlement sera ensuite saisi d'un projet de loi.